

Ven. 09 Nov. 18

Marseille

Durée

1 jour

Horaires

9h - 17h

Tarif

500,00 € HT Adhérents
650,00 € HT Non Adhérents
* déjeuner inclus

Entreprises	Toute ICPE productrice de déchets industriels à l'occasion de son fonctionnement
Public	Responsables Environnement, Directeurs de site industriel, juristes, toute personne en charge de la gestion des déchets industriels
Pré-requis	Aucun

Objectifs

- Identifier les textes de loi en vigueur applicables en matière de déchets industriels.
- Connaitre et savoir mettre en œuvre ses obligations en tant que producteurs de déchets Industriels
- Identifier les filières de traitement adaptées à ses déchets.

Moyens pédagogiques

- Commentaires et échanges avec les autres participants
- Visualisation du support de stage par vidéo projecteur
- Support de stage papier remis à chaque participant

Intervenant

- Céline Le Grand *Juriste en droit de l'environnement, Environnement-Industrie*

Programme

Quiz d'ouverture

Réglementation des déchets

- Cadre réglementaire européen et français
- Définitions
- Catégories et classifications

Principes fondamentaux de gestion des déchets

- Cadre général
- Caractérisation
 - Faire un état des lieux
 - Utiliser la nomenclature des déchets ? cas pratique
- Tri et collecte
- Transport des déchets dangereux et non dangereux
- Taritement
- Traçabilité
 - Gestion administrative des déchets (BSDD, Registre...) ? cas pratique

Transferts transfrontaliers de déchets Sortie du statut de déchet

- Contexte européen et national
- Fiche pratique de la demande de SSD (à jour des dernières actualités)

Contentieux des déchets

- Responsabilités et sanctions prévues par la loi
- Jurisprudence des déchets industriels

Quiz de fermeture

A.F.I.P. Méditerranée - Immeuble CMCI - 2, Rue Henri Barbusse - 13241 Marseille Cedex 01 - afip@urip.fr

Téléphone : 04.91.14.30.77 - Télécopie 04.91.56.01.91 - Déclaration d'existence : 93 13 0244113 (Préfecture Région P.A.C.A.) - Numéro de Siret : 343 984 795 00025

